

Directive DEEE

Position de la profession Chariots

1. Contexte

La directive DEEE (directive 2002/96/CE du 27 Janvier 2013) a été révisée et remplacée par la directive 2012/19/UE du 4 Juillet 2012.

Parmi les principales modifications de cette révision, on compte:

- Le renforcement des obligations des producteurs des EEE
- La révision des exclusions (gros outils industriels fixes,...)

Est défini comme EEE tout équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

Sont impactés par cette directive, tout fabricant ou metteur sur le marché d'EEE et tout intégrateur ou assembleur de sous-ensembles (capteurs,...) pour en faire un EEE.

Sont considérés comme sous-ensembles électriques et électroniques, les éléments électriques et électroniques destinés à être reliés entre eux de façon modulaire et réversible par des liaisons matérielles ou immatérielles, **sauf lorsqu'ils sont cédés par leur producteur à des professionnels intervenant sur des EEE dans lesquels lesdits sont intégrés.**

Exemple de sous-ensemble: télécommandes, cartes actionneurs déportés, capteurs déportés (détecteurs de fumée, capteurs de présence), cartes électroniques extractibles, chargeurs, convertisseurs, onduleurs,...

2. Position

Champ d'application de la DEEE

Les chariots sont exclus du domaine d'application de la directive DEEE. Ils rentrent dans la catégorie des engins mobiles non routiers destinés exclusivement à un usage professionnel.

Cependant, les chariots sont constitués d'équipements électriques électroniques (EEE) standards (non spécifiquement conçus) qui peuvent facilement être désolidarisés du bâti chariot (décollés, dévissés) pour une opération de réparation par exemple. Ceux-ci sont inclus quand il s'agit de sous-ensembles et exclus lorsqu'ils sont considérés comme composants ou consommables au titre de la réglementation voir ci-dessus.

Les sous-ensembles ne sont à déclarer que lorsqu'ils sont mis sur le marché isolément du chariot. Ce qui est le cas lors de l'achat ou de la mise sur le marché national des pièces de rechange.

Le CISMA considère que la réglementation « DEEE » doit être comprise de la manière suivante:

✚ Sont exclus :

- Les EEE contenus dans le chariot lors de sa mise sur le marché
- Les équipements spécifiquement conçus comme par exemple les moteurs électriques pour les chariots. Ils sont conçus selon un cahier des charges mécanique propre à chacun des fabricants.

✚ Sont inclus dans le champ d'application, les EEE non spécifiquement conçus et mis isolément sur marché français pour des opérations de maintenance ou de réparation par exemple

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Appareil avertisseur marche arrière | <input type="checkbox"/> Indicateur de décharge de la batterie |
| <input type="checkbox"/> Avertisseur | <input type="checkbox"/> Moto réducteur |
| <input type="checkbox"/> Caméra | <input type="checkbox"/> Pupitre de commande incluant l'électronique |
| <input type="checkbox"/> Capteur (de débit d'air, de direction moteur, de mesure, de pression, de réflexion, de température d'eau, de vitesse, incrémentiel, inductif, de niveau | <input type="checkbox"/> Régulateur (de pression, de débit, de freinage, de vitesse, gaz d'échappement) |
| <input type="checkbox"/> carte électronique | <input type="checkbox"/> Sonde température (électronique) |
| <input type="checkbox"/> Module radio | <input type="checkbox"/> Transformateur de tension |
| <input type="checkbox"/> Câbles électrique avec connectique | <input type="checkbox"/> Transmetteur |
| <input type="checkbox"/> Chargeur de batterie | <input type="checkbox"/> Transpondeur |
| <input type="checkbox"/> Chauffage électrique | <input type="checkbox"/> Unité d'affichage et de commande |
| <input type="checkbox"/> Clignotant, phare | <input type="checkbox"/> Ventilateur |
| <input type="checkbox"/> Convertisseur | <input type="checkbox"/> Voyant-flash |
| <input type="checkbox"/> Encodeur | |